



**Objet** : accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise

Dans les circonstances exceptionnelles que traverse notre pays, l'Education nationale et les collectivités territoriales se sont mobilisées afin que les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise puissent bénéficier d'un accueil exceptionnel si ces parents ne disposent pas d'une autre solution de prise en charge.

Vous êtes personnels à profession prioritaire, si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil exceptionnel, renseignez le formulaire dédié en cliquant sur le lien ci-dessous :

[https://ppe.orion.education.fr/academie//itw/answer/s/humulmvxrw/k/profession\\_prioritaire](https://ppe.orion.education.fr/academie//itw/answer/s/humulmvxrw/k/profession_prioritaire)